



PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire tenue le jeudi 30 mai 2013 à 9 h 30 au siège de la Communauté situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

Sont présents

M. Michael Applebaum, président, maire de la Ville de Montréal ;
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil, par téléphone ;
M. Laurent Blanchard, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Richard Deschamps, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Alexandre Duplessis, maire de la Ville de Laval ;
M. Michel Gilbert, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ;
Mme Louise Harel, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, par téléphone.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, M^e Claude Séguin, assistent à la séance.

Présentation par Mme Joanne Castonguay, vice-présidente adjointe et Mme Stéphanie Boulenger, directrice de projet de l'organisme CIRANO sur la tarification routière dans la région métropolitaine.

CE13-092

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LE 11 AVRIL, LE 13 MAI ET LE 22 MAI 2013

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 11 avril, le 13 mai et le 22 mai 2013.

CE13-093

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN COORDONNATEUR

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Yves Charette en qualité de coordonnateur du développement économique métropolitain pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.



CE13-094 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE CONSEILLÈRE EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Catherine Lavoie en qualité de conseillère en recherche pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE13-095 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Maxime Trottier en qualité de conseiller en recherche pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE13-096 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE WEBMESTRE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Mélissa De Cristofaro en qualité de webmestre pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE13-097 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN ANALYSTE-RÉDACTEUR

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Manuel Poulin en qualité d'analyste-rédacteur pour une durée cinq ans aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE13-098 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE ANALYSTE-RÉDACTRICE TEMPORAIRE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Suzanne Asselin en qualité d'analyste-rédactrice pour une durée d'un an aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.



CE13-099 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE ANALYSTE-
RÉDACTRICE TEMPORAIRE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Kaissy Charbonneau en qualité d'analyste-rédactrice pour une durée d'un an aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE13-100 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN ANALYSTE-
RÉDACTEUR TEMPORAIRE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Rafaël Hortua en qualité d'analyste-rédacteur pour une durée d'un an aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE13-101 RÈGLEMENT 268-12 DE LA MRC DE ROUVILLE

Il est résolu

D'approuver le règlement 268-12 de la MRC de Rouville modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant à modifier certaines dispositions relatives aux contraintes anthropiques, aux équipements importants et à la gestion des matières résiduelles et à introduire des dispositions concernant les éoliennes et les mats de mesure des vents sur le territoire de la MRC puisqu'il respecte le critère 1.5.2 concernant les risques anthropiques et l'objectif 3.1 relatifs à la protection des bois et corridors forestiers métropolitains et les milieux humides du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ;

D'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE13-102 RÈGLEMENT 13-01 DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Il est résolu

D'approuver le règlement 13-01 de la MRC de Thérèse-De Blainville modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin de rendre applicable une nouvelle cartographie gouvernementale et un nouveau cadre normatif relatif aux zones exposées aux glissements de terrain pour un secteur de la Ville de Rosemère puisque celui-ci fait partie d'une aire à risque de mouvement de sol visé au critère 1.5.1 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ;

D'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.



CE13-103 2^e FORUM MÉTROPOLITAIN SUR LA MISE EN VALEUR DE LA ZONE ET
DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Il est résolu

De prendre acte des recommandations du comité consultatif agricole quant au contenu du programme du 2^e Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles qui aura lieu en septembre 2013 ;

D'autoriser la tenue du 2^e forum le 11 septembre 2013 et d'approprier à cette fin un montant de 25 000 \$ toutes taxes comprises ;

De confier au comité consultatif agricole le mandat énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante concernant la tenue du 2^e Forum.

CE13-104 MÉMOIRE SUR LE PROJET DE POLITIQUE ALIMENTAIRE DU QUÉBEC

Il est résolu d'approuver le mémoire de la Communauté concernant la Politique de souveraineté alimentaire du Québec et de le transmettre au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

CE13-105 PROJETS PÉTROLIERS DES COMPAGNIES TRANSCANADA ET ENBRIDGE

ATTENDU QUE la Communauté est interpellée directement par les projets des compagnies pétrolières Enbridge et TransCanada puisque les réseaux de canalisation visant à transporter le pétrole brut traversent certaines villes et municipalités de son territoire ;

ATTENDU QUE ces projets soulèvent des questions et des inquiétudes légitimes de la part de citoyens et d'élus municipaux sur les impacts environnementaux potentiels que ces projets pourraient avoir en cas de bris ou de mauvais fonctionnement des oléoducs ;

ATTENDU QUE le processus de consultation publique de l'Office national de l'énergie est assez complexe et rend difficile la participation des citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE la première ministre du Québec a annoncé en novembre 2012 qu'un comité de travail serait formé de représentants du gouvernement québécois et du gouvernement albertain afin d'évaluer les impacts qu'aurait notamment le projet d'Enbridge au niveau économique et environnemental ;

ATTENDU QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a annoncé en mars dernier son intention de procéder à une évaluation environnementale du projet d'Enbridge sans en préciser la nature ni la portée ;

.../5



CE13-105
(suite)

Il est résolu de demander à la première ministre du Québec de rassurer la population québécoise touchée de près ou de loin par les projets des compagnies Enbridge et TransCanada en :

- réalisant une étude d'évaluation environnementale pour les deux projets ;
- rendant public le processus par lequel le gouvernement du Québec entend suivre chacune des étapes des deux projets ;
- expliquant comment le gouvernement compte intervenir dans le processus de consultation publique de l'Office national de l'énergie ;
- décrivant les autres modes de consultation qu'elle entend privilégier, le cas échéant, afin d'entendre les arguments des citoyens et citoyennes, des organismes en environnement et autres spécialistes qui souhaitent s'exprimer sur la question ;
- s'assurant que les représentants des municipalités, ainsi que les citoyens et citoyennes aient accès, à chacune de ces étapes, à une information complète afin que cette démarche se fasse dans un esprit de transparence.

CE13-106

PROJET NOVATEUR TOD À MONTRÉAL

Il est résolu de remplacer pour le territoire de la Ville de Montréal, aux fins de la résolution numéro CE12-078, le site de l'ancien hippodrome de Montréal situé à proximité du métro Namur par le site autour de la station de métro Namur parmi les aires TOD désignées pour accueillir des projets novateurs de démonstration en vertu de cette résolution.

CE13-107

TERRAINS INDUSTRIELS VACANTS

Il est résolu de reporter à la prochaine séance du comité exécutif le dossier concernant le rapport sur les terrains industriels vacants.

CE13-108

GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE L'ALUMINIUM

Il est résolu d'approuver la convention avec la Grappe industrielle de l'aluminium du Québec, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'animation de la grappe nationale de l'aluminium pour la période 2013-2015, incluant une contribution maximale de cent mille dollars (100 000 \$) pour l'année 2013, et d'en autoriser la signature par le directeur général.

CE13-109

ÉTUDE CONCERNANT LES MONTÉRÉGIENNES

Il est résolu de prendre acte du rapport intitulé *Diagnostic et identification des enjeux relatifs à la protection et la mise en valeur des collines Montérégiennes* et du document synthèse qui l'accompagne.

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.



CE13-110

RÈGLEMENT SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AIR

Il est résolu de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de renouveler son engagement financier de 3,3 millions de dollars envers la Communauté pour les activités d'assainissement de l'atmosphère sur le territoire de l'île de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, dans l'attente des recommandations finales du comité portant sur la conclusion d'une entente de financement à plus long terme.

CE13-111

DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA VILLE DE LONGUEUIL POUR L'ACQUISITION D'ESPACES BOISÉS

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés d'intérêt métropolitain adopté par le conseil, le projet d'acquisition pour fins de conservation du lot 4 920 962 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, présenté par la Ville de Longueuil, conformément à la proposition jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser la participation financière de la Communauté pour un montant n'excédant pas 50 % du coût d'acquisition de la propriété, plus les taxes nettes applicables et des frais accessoires admissibles liés à la transaction, et ce, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de vingt-sept mille trente-quatre dollars (27 034 \$) ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE13-112

DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA VILLE DE LORRAINE POUR L'ACQUISITION D'ESPACES BOISÉS

Il est résolu

D'approuver dans le cadre du programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés d'intérêt métropolitain adopté par le conseil, le projet d'acquisition pour fins de conservation d'une partie des lots, 2 322 845, 2 322 934 et 2 322 897 du cadastre du Québec tel que décrit aux minutes 3 901, 3 902 et 3 903, dossier 20 045 de l'arpenteur-géomètre Jonathan Laforce et comportant une superficie totale de 38 739.7 mètres carrés, présenté par la Ville de Lorraine, conformément à la proposition jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser la participation financière de la Communauté pour un montant n'excédant pas 50 % du coût d'acquisition des propriétés, plus les taxes nettes applicables, et ce, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de cinq cent mille dollars (500 000 \$) ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.



CE13-113 LOGICIELS DE PRODUCTION D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Il est résolu d'accorder à la firme SimActive inc. le contrat pour l'acquisition de licences d'utilisation de la suite de logiciels de production d'orthophotographies Correlator 3D, pour un montant forfaitaire de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$), plus les taxes applicables, selon les termes et conditions de sa proposition et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

CE13-114 APPEL D'OFFRES POUR SERVICES DE SUPPORT INFORMATIQUE

Il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour les services de support informatique, d'hébergement et d'accès Internet.

CE13-115 ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DURANT LA PÉRIODE DU 29 MARS AU 16 MAI 2013

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 29 mars au 16 mai 2013.

CE13-116 RAPPORT VÉLO QUÉBEC, VOLET 2

Il est résolu de prendre acte du rapport produit par Vélo Québec, déposé en mars 2013 et intitulé *Plan directeur vélo de la Communauté métropolitaine de Montréal – Une proposition de Vélo Québec à la Communauté métropolitaine de Montréal* et de donner mandat au directeur général de consulter les municipalités à son sujet.

CE13-117 RAPPORT DE LA COMMISSION DU TRANSPORT SUR LE PLAN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

Il est résolu

De prendre acte de la recommandation de la Commission du transport *concernant le Plan stratégique 2013-2022 de la Société de transport de Laval* ;

De recommander au Conseil d'approuver le Plan stratégique 2013-2022 de la Société de transport de Laval.

CE13-118 CIRCULATION NAUTIQUE SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU

Il est résolu d'appuyer les démarches entreprises par la MRC de la Vallée-du-Richelieu et de demander au ministre des Transports du Canada de réglementer la vitesse, le bruit et, le cas échéant, le type d'embarcations sur la rivière Richelieu.



CE13-119

PROJET D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE À SAINTE-JULIE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le projet d'aménagement cyclable du segment situé dans le parc linéaire à la limite ouest de la Ville (J-a6-9) présentés par la Ville de Sainte-Julie, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet et ce, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale d'un million deux cent treize mille neuf cent cinquante-deux dollars (1 213 952 \$) répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec pour le projet d'aménagement cyclable du segment situé dans le parc linéaire à la limite ouest de la Ville (J-a6-9), selon les termes du programme, la part métropolitaine ne pouvant excéder la contribution municipale réelle aux dépenses admissibles en excluant toute autre source de financement du projet ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin ;

De donner effet à la présente résolution conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 2013-58 décrétant un emprunt afin de financer la contribution de la Communauté versée dans le cadre de ce Programme.

CE13-120

PROJET D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE À McMASTERVILLE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, les projets d'aménagement cyclable des segments le long de la voie ferrée (M-a0-3) et de la rue Comtois (M-a0-4) présentés par la Ville de McMasterville, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement des projets pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation des projets et ce, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent trente dollars (474 530 \$) répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec pour le projet d'aménagement cyclable du segment le long de la voie ferrée (M-a0-3) et de deux mille quatre cent trente-huit dollars (2 438 \$) répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec pour le projet d'aménagement cyclable du segment de la rue Comtois (M-a0-4), selon les termes du programme, la part métropolitaine ne pouvant excéder la contribution municipale réelle aux dépenses admissibles en excluant toute autre source de financement de chacun des projets ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin ;

De donner effet à la présente résolution conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 2013-58 décrétant un emprunt afin de financer la contribution de la Communauté versée dans le cadre de ce Programme.

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.



CE13-121 RÈGLEMENT SUR L'IDENTIFICATION DU RÉSEAU ARTÉRIEL
MÉTROPOLITAIN

Il est résolu

De prendre acte du rapport de consultation sur le projet de règlement sur le réseau artériel métropolitain ;

De confier à la Commission du transport le mandat énoncé au document, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, concernant la pertinence de normes pour le réseau artériel métropolitain ;

D'inviter les municipalités régionales de comté et les agglomérations du territoire à prendre en considération le réseau artériel métropolitain dans leur schéma d'aménagement ;

De recommander au Conseil d'adopter, en vertu du premier alinéa de l'article 158.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le règlement sur l'identification du réseau artériel métropolitain, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE13-122 AVIS DU MINISTRE DES TRANSPORTS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
SUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL MÉTROPOLITAIN

Il est résolu de prendre acte de l'avis du ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec portant sur le projet de règlement sur le réseau artériel métropolitain.

CE13-123 RAPPORT DE L'ORGANISME CIRANO SUR LA TARIFICATION ROUTIÈRE

Il est résolu de prendre acte du rapport préliminaire intitulé *Étude sur la tarification routière pour la région métropolitaine de Montréal* réalisée par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) pour le compte de la Communauté.

CE13-124 NOTES TECHNIQUES SUR DES SOURCES POTENTIELLES DE
FINANCEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN

Il est résolu de prendre acte de trois notes techniques du Service du développement économique métropolitain concernant les moyens non conventionnels de financer le transport en commun portant sur la captation de la valeur foncière, la taxe sur la masse salariale et l'imposition du stationnement (version préliminaire).

CE13-125 MÉMOIRE SUR LA MOBILITÉ DURABLE

Il est résolu de demander au ministre des Transports du Québec d'accorder un délai à la Communauté pour lui permettre de transmettre son mémoire sur le projet de politique québécoise de mobilité durable au plus tard la 31 août 2013, afin de permettre à la commission du transport de la Communauté de disposer d'un délai suffisant pour soumettre ses recommandations au comité exécutif.



CE13-126 MANDAT À LA COMMISSION DU TRANSPORT

Il est résolu de confier à la Commission du transport le mandat énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante concernant le projet de politique québécoise de mobilité durable.

CE13-127 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Il est résolu d'autoriser le secrétaire à convoquer une séance extraordinaire du comité exécutif concernant le mémoire de la Communauté sur le projet de politique québécoise de mobilité durable.

CE13-128 SLR SUR LE FUTUR PONT CHAMPLAIN

Il est résolu de prendre acte du rapport sur l'état d'avancement du projet de SLR sur le futur pont Champlain.

CE13-129 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 13 JUIN 2013

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 13 juin 2013.

Documents déposés

- Lettre datée du 30 avril 2013 de la sous-ministre adjointe du ministère des Transports du Québec, Mme Ginette Sylvain, accusant réception de la résolution du Conseil numéro CC13-028 concernant le péage sur les ponts fédéraux du territoire de la Communauté.
- Lettre datée du 3 mai 2013 du ministre des Transports du Québec, M. Sylvain Gaudreault, faisant suite à la résolution numéro CE13-042 demandant la participation financière du fédéral au transport collectif sur le nouveau Pont Champlain.
- Lettre datée du 9 mai 2013 du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Denis Lebel, faisant suite à la résolution numéro CE13-042 demandant la participation financière du fédéral au transport collectif sur le nouveau Pont Champlain.
- Lettre datée du 8 mai 2013 du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. François Gendron, faisant suite à la résolution numéro CE13-072 concernant la participation de la Communauté aux travaux de la table des partenaires de la filière agroalimentaire sur l'élaboration de la future politique de souveraineté alimentaire du Québec.
- Résolution numéro CA 2012-067 adoptée par la Conférence des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent à sa séance du 2 novembre 2012 demandant la formation d'un groupe d'interventions pour le développement économique relié à l'autoroute 30.



Documents déposés (suite)

- Résolution numéro 74-04-2013 adoptée par le conseil de la Municipalité de Saint-Simon à sa séance du 2 avril 2013 demandant l'exclusion des MRC du Haut-Richelieu, Les Jardins-de-Napierville, des Maskoutains et de Pierre-De Saurel de l'orientation 10 des orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté.
- Résolution numéro 2013-83-T adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Roussillon à sa séance du 27 mars 2013 concernant le péage sur les ponts fédéraux dans la région métropolitaine.
- Résolution numéro 2013-04-132 adoptée par le conseil de la Ville de La Prairie à sa séance du 9 avril 2013 concernant le nom du bois de Brossard – La Prairie.
- Rapport de la firme IBI Group intitulé *Tolling Options for Funding the Federally-Owned Montréal Bridges* faisant suite à la demande exprimée par la résolution du conseil numéro CC13-018 le 28 février 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 50.

Les résolutions numéros CE13-092 à CE13-0129 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Caroline St-Hilaire
Vice-présidente

Claude Séguin
Secrétaire